



Communiqué de presse – 26.11.2021

En route vers un stationnement payant aux Prés-d'Orvin

La première assemblée générale de l'Association Parking les Prés-d'Orvin (APO), constituée en juillet 2021 pour gérer le projet de parking payant aux Prés-d'Orvin, s'est tenue ce jeudi 25 novembre à Orvin. Elle a été suivie d'une séance d'information à l'intention des propriétaires concernés par le projet suite à l'acceptation du principe d'un stationnement payant lors des assemblées municipales de Nods et Orvin en juin dernier.

Jeudi 25 novembre, l'« Association Parking Les Prés-d'Orvin (APO) » a organisé sa première assemblée générale à Orvin, laquelle a été suivie d'une séance d'information réunissant une vingtaine de personnes directement concernées par le futur stationnement payant. Pour des raisons sanitaires, elle n'a pu être ouverte plus largement au public. Le projet leur a été présenté dans le détail. L'APO signera une convention avec les propriétaires pour la mise à disposition de leurs terrains. L'installation de la signalétique et des horodateurs est prévue au printemps 2022. Sous réserve des autorisations, le système devrait être en place pour l'été prochain.

Dans l'intervalle, des mesures seront prises cet hiver en concertation avec la commune d'Orvin et les téléskis, afin d'assurer de bonnes conditions d'accueil aux Prés-d'Orvin. Lors des jours de forte affluence, du personnel sera engagé pour une meilleure gestion du stationnement et une taxe de CHF 5.- sera demandée aux automobilistes.

Le stationnement payant, un soutien concret aux communes

Le stationnement payant aux Prés-d'Orvin est un projet remontant à de nombreuses années. La situation parfois chaotique de la circulation et du stationnement à laquelle sont confrontées les communes lors des journées hivernales très fréquentées, ainsi que les coûts élevés d'entretien et de déneigement, ont incité les communes à trouver une solution avec le soutien du Parc Chasseral et la collaboration des propriétaires privés concernés.

Le concept de stationnement payant mis en place a été largement validé par les assemblées municipales des deux communes au mois de juin 2021. En juillet, les communes et le Parc Chasseral ont constitué l'APO, ayant pour tâche de gérer le futur stationnement payant sur délégation de compétences des communes. La demande de permis de construire, quant à elle, a été déposée à la fin de l'été 2021.

Infos et contact :

Magali Schmid (Parc Chasseral)
magali.schmid@parcchasseral.ch
+41 (0)79 379 36 68

Arthur Balz (commune d'Orvin)
arthur@blz-company.ch
+41 (0)78 215 32 02



Image : La Place centrale © Parc Chasseral